

Groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque »



Rapport d'activités 2017

www.ecolelaïque-religions.org L'indication (***) indique les documents accessibles sur ce site

Citoyen ! Citoyenne !

"Le citoyen est la personne qui, dans la tradition et l'esprit des Lumières, prend une part active, **sous sa propre responsabilité**, à la chose publique et contribue à la façonner. (Pascale Steiner) Des écriteaux portant l'inscription "Ici on s'honore du titre de citoyen" (***) ont été affichés dans les lieux publics à certaines époques.

Loi sur la laïcité (PL 11470)

Dans cet esprit citoyen, nous avons suivi avec attention l'évolution des travaux qui ont abouti au projet de loi du Conseil d'Etat. L'une de nos membres a participé aux rencontres du "Groupe de travail sur la laïcité" qui a abouti au Rapport Cuénod. (2014). Nous avons répondu en 2015 à la consultation faisant suite à ce rapport (***) . Nous avons été auditionnés par la Commission des Droits humains du Grand Conseil. Notre intervention (***) est protocolée dans les 800 pages (!) du rapport de cette commission (***) (2018). Sous le titre "**Enseignement du fait religieux dans les établissements scolaires publics**" l'article 12 du PL dit : "*Dans le cadre de la scolarité obligatoire au sein de l'école publique et dans l'esprit de l'article 11 de la loi sur l'instruction publique, du 17 sept. 2015, il est dispensé l'enseignement du fait religieux dans sa diversité*". Nous espérons que cette loi sera votée dans le premier semestre 2018. Elle donnera ainsi une forme légale à la réponse du Conseil d'Etat (***) de 2006 à la Motion 1076 des Verts (***) de 1996. Resteront bien sûr des questions d'application mais une étape importante aura été franchie.

L'institut d'études de la citoyenneté (InCité)

Cet institut de la Faculté des sciences de la Société de l'Université de Genève considère que *« L'engagement citoyen de notre Groupe pourrait servir d'exemple à d'autres acteurs de la société civile ainsi qu'aux institutions qui mettent en pratique aujourd'hui des politiques contre l'inculture religieuse. »*

Nos activités ont commencé en 2002 et nous avons accumulé depuis lors une abondante documentation actuellement en cours de transfert à l'Institut de la citoyenneté. Nous avons ainsi revisité les documents témoins de notre action. Par exemple : 140 séances, 3 conférences-débat /2003-2009-2013 (***) organisées avec le DIP, le Groupe interdisciplinaire du DIP (2009-2013) (***) suscité à notre demande pour suivre l'une des recommandations du Rapport Hutmacher (publié en 1999 (***)).

Nous nous réjouissons de savoir que l'effort mené tout au long de ces 17 années pourra faire l'objet d'un travail de recherche (doctorat) avec comme visée selon l'Institut:

« A plus long terme, la valorisation de l'identité historique, culturelle et documentaire du Groupe citoyen pourra être utile à la réflexion collective sur l'intégration de l'enseignement religieux au niveau national et international. »

Ce sera un heureux complément de l'ouvrage d'Andrea Rota "Etat des lieux de l'enseignement religieux en Suisse latine (2015) dans son chapitre VII (***) "Situation actuelle de l'enseignement religieux dans le canton de Genève".

Site internet

Ouvert en 2006, notre site a bénéficié de plusieurs mises à jour dont une toute récente. Site de référence sur la question de la connaissance du fait religieux à l'école laïque genevoise, il offre aussi plus généralement une somme de documentation sur la laïcité telle qu'elle est vécue à Genève,

en comparaison avec les autres cantons et les autres pays francophones.

Nous espérons ainsi fournir **aux enseignants** en particulier, mais aussi aux **parents d'élèves** des clés pour une meilleure compréhension du fait religieux dans sa diversité et son apport culturel. C'est notre contribution citoyenne au maintien de la remarquable paix religieuse dont nous bénéficions à Genève, car nous croyons que cette paix doit être entretenue soigneusement par la connaissance, la meilleure protection contre la peur.

Grand Conseil – Conseil d'Etat

1996-2006-2016. Et la suite ? Le député J.-M. Bugnion avait déposé (voir notre rapport 2016) (***) la question (Q-500) (***) le 7 juin 2016: *Enseignement du fait religieux, quelle est la position du Conseil d'Etat actuel ?* La réponse du Conseil d'Etat annonçait des « réponses complètes et précises d'ici à 2017 ». Nous avons donc interpellé le DIP qui nous a répondu qu'une réponse sur le fond nous parviendra “dans les meilleurs délais”. Nous l'attendons et nous nous réjouissons d'en prendre connaissance.

Formation

La formation **continue** a fait l'objet d'un changement de statut au cours de cette année. Mais les offres de formation sont désormais données en dehors du temps professionnel des enseignants. Cela entraîne une sensible diminution du nombre de participants à ces cours. La question de la formation **initiale** demeure de son côté un élément essentiel de nos préoccupations. Il est évident qu'une formation initiale solide est un élément déterminant pour mettre les enseignants à l'aise dans un domaine qui reste un « sujet sensible ». On se souvient (***) qu'en 2013 une moitié des enseignants du primaire avaient répondu ne pas être à l'aise avec ces questions.

Conclusion

Citoyen/ne/s aux convictions diverses (agnostiques, athées, personnes en recherche, croyants de différentes sensibilités, etc), nous continuons à prendre part activement à la chose publique dans une visée résolument humaniste. Ce bref rapport en donne quelques indices. On en trouve bien d'autres sur le site. (***) L'esprit de Genève (***) nous stimule et nous espérons l'honorer par nos travaux.

Genève, 13 avril 2018

Distribution : Conseil d'État : M. F. Longchamp, président ; Mme A. Emery-Torracinta, DIP ; M. P. Maudet, DSE; M. A. Castella, secr. gén. adjoint DSE. **Grand Conseil :** M. E. Leyvraz, président. **Commission des Droits de l'Homme:** M. Y. de Matteis, président et membres. **Partis :** Président(e)s de chaque parti. Chef(fe)s de groupe. **DIP.** Mme M.-Cl. Sawerschel, secrétaire générale. Direction de l'enseignement obligatoire : Mme P. Marchesini. Direction de l'enseignement secondaire II : M. S. Rudaz. **Groupe de travail sur la laïcité :** M. J.-N. Cuénod, président et membres.

Cercle Liberté de conscience et laïcité : M. P. Kunz, président et membres. **Association « Valeurs et Projets » :** Mme M.-J. Bachten, présidente et membres. **Centre intercantonal d'information sur les croyances. CIC.** Mmes B. Knobel, directrice et C. Gonzales. **Medias.** Le Courrier. Tribune de Genève. Le Temps. RTS. Léman Bleu. Radio-Cité, Radio-Lac. Ce rapport est accessible sur le **site internet** du Groupe citoyen.